## Volvo Truck Corporation Avis relatif à la loi sur les données de l'UE en ce qui concerne les accords préexistants.

Il s'agit d'une traduction non officielle ; en cas de contradiction entre cette version et la version anglaise disponible sur <a href="https://www.volvotrucks.com/data-act">https://www.volvotrucks.com/data-act</a>, la version anglaise prévaudra.

- 1. Permettre l'accès effectif aux données pertinentes générées par nos produits et services et leur utilisation en conformité avec les exigences légales applicables est une partie essentielle de l'offre de Volvo Truck Corporation (ci-après " Volvo ") à nos clients. À cette fin, Volvo s'engage à faire en sorte que ces données puissent être récupérées et traitées de manière transparente, légale et sécurisée. Cela nous permettra d'améliorer la valeur que nous offrons à nos clients, tout en exploitant en toute confiance les données pour développer, fournir et améliorer continuellement nos produits et services.
- 2. En vertu du règlement (UE) 2023/2854 (ci-après la " **loi européenne sur les données** "), applicable le 12 septembre 2025 (" **date d'applicabilité** "), Volvo agissant en tant que soi-disant " détenteur des données " est tenu de :
  - (i) avant de conclure un contrat d'achat, de location ou de leasing d'un produit connecté après la date d'applicabilité, fournir des informations précontractuelles sur les données générées, leur traitement, les droits d'accès et de partage des utilisateurs (accessibles ici: <a href="https://www.volvotrucks.com/data-act">https://www.volvotrucks.com/data-act</a>);
  - (ii) conclure un contrat avec ses clients qualifiés d'"utilisateurs" en ce qui concerne la collecte, l'utilisation et le partage de toutes les données du véhicule entrant dans le champ d'application de la loi européenne sur les données ; et
  - (iii) permettre aux utilisateurs d'exercer leurs droits d'accès, d'utilisation et de mise à disposition des données pertinentes (veuillez vous référer à <a href="https://www.volvotrucks.com/data-act">https://www.volvotrucks.com/data-act</a> pour plus d'informations sur la manière d'exercer ces droits).

Lorsque ces données comprennent des données à caractère personnel, veuillez également vous référer à la section pertinente de votre Accord préexistant (tel que défini ci-dessous) et à notre politique de confidentialité applicable, disponible ici : <a href="https://www.volvogroup.com/en/tools/privacy.html">https://www.volvogroup.com/en/tools/privacy.html</a>.

- 3. Les accords conclus par et entre Volvo et les clients avant le 12 septembre 2025 ou tout accord conclu à une date ultérieure qui est basé sur une version antérieure de l'accord standard de Volvo pour la collecte, l'utilisation et le partage des données relatives aux produits et aux services (comme indiqué dans la section5), selon le cas (ci-après les "Accords préexistants") stipulent concernant la collecte, l'utilisation et le partage par Volvo de ces Données sur les véhicules que Volvo " peut : (...) (iv) utiliser les Données du Véhicule afin de fournir des services au Client, ainsi qu'à ses propres fins internes et à d'autres fins commerciales raisonnables ; (v) partager les Données du Véhicule au sein du Groupe Volvo et avec des tiers sélectionnés. "
- 4. À partir du 12 septembre 2025, Volvo déclare par la présente qu'elle interprétera la formulation ci-dessus des Accords préexistants comme signifiant, et considérera les clarifications supplémentaires suivantes comme y étant incorporées :
  - a. De plus amples informations sur les finalités concernant les Services (y compris les services numériques) pour lesquels Volvo traite les Données du Véhicule, peuvent être trouvées dans les Avis de Confidentialité applicables et les Descriptions de Service pertinentes (le cas échéant) (telles que définies dans l'Accord Préexistant).
  - b. Les objectifs internes et autres objectifs commerciaux raisonnables de Volvo mentionnés dans l'accord préexistant s'entendent comme comprenant les objectifs suivants : (i) les travaux de recherche et de développement en vue d'améliorer les Produits et/ou Services et de concevoir de nouveaux Produits et/ou Services, (ii) la résolution des problèmes de qualité, (iii) le suivi de l'accidentologie (iv) la gestion des garanties, des contrats et du suivi de la conformité réglementaire (par exemple du point de vue de la responsabilité du fait des produits), (v) le marketing des Produits et/ou Services, (vi) la maintenance proactive, (vii) le suivi et le diagnostic des batteries, (viii) l'actualisation des Systèmes d'information et des logiciels connexes (y compris au moyen de mises à jour à distance), (ix) le développement, l'entrainement et la surveillance de systèmes d'intelligence artificielle et de modèles de machine learning pour les Finalités de Volvo, qui incluent, sans s'y limiter, les algorithmes de type grand modèles de langage (« large language models »), les algorithmes d'analyse prédictive ou les algorithmes permettant la conduite autonome, et (x) toute finalité supplémentaire précisée dans les Avis de confidentialité applicables et/ou, le cas échéant, dans les Descriptions de service pertinentes (ci-après les " fins de Volvo ").
  - c. Le partage par Volvo des Données du véhicule avec des tiers dans le cadre de l'Accord préexistant implique que, dans la mesure nécessaire aux fins de l'Accord préexistant ou si la loi ou la réglementation applicable l'exige, Volvo

peut partager les Données du véhicule (y compris, les données personnelles) au sein du Groupe Volvo et avec des tiers, y compris, mais sans s'y limiter, les fournisseurs de services logiciels, les sous-traitants, les concessionnaires Volvo, les autorités publiques et tout autre destinataire décrit dans l'Avis de confidentialité applicable et les Descriptions de service pertinentes (le cas échéant).

- 5. Les interprétations énoncées aux points 4.a -4.c ci-dessus sont conformes à http://tsadp.volvotrucks.com.
- 6. Les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans le présent avis ont la signification qui leur est donnée dans l'accord préexistant.
- 7. Sauf interprétation expresse du présent avis, les termes de votre accord préexistant restent inchangés.

Avec effet au 12 septembre 2025